

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE RENAUDEAU-LA MODE

JEUDI 19 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h15, le quorum (>15) étant atteint.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 21 septembre 2017

[délibération n° 1 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Arrivée de Monsieur Blanchard à 18 h 20

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

les points suivants sont rajoutés :

- Voyage en Espagne (à la place du point Séjour à Caen)
- Convention avec Cap Savoir
- Convention avec l'EREA de Saint Barthélémy

- les points suivants sont supprimés :

- GRETA : vote des tarifs
- contrats de formateurs
- contrats de vacataires

[délibération n° 2 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires générales

1-3-1 Mise en place des commissions

Chaque collègue des représentants élus fait part des membres volontaires pour siéger aux différentes Commissions.

Après lecture par le Président de la composition et du rôle de chaque Commission, il déclare que celles-ci sont installées.

Arrivée de Monsieur Bodet à 18h30 (invité)

[délibération n° 3 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4 Affaires pédagogiques

1-4-1 Rapport d'activité du Chef d'établissement sur le fonctionnement pédagogique 2016/2017

M. le Proviseur donne lecture du rapport en insistant sur certaines particularités :

- lycée sur 2 sites,
- concurrence forte avec le Privé,
- création du Campus Mode
- l'année 2016-2017 est la dernière année du contrat d'objectif 2011-2016.

Il reprend ensuite chaque axe du contrat d'objectif :

- sur le 1er objectif " améliorer la réussite des élèves",
 - tous les indicateurs sont au vert
 - forte participation des parents d'élèves aux différentes réunions
 - le taux de réussite au Bac est cette année à 3 points au-dessus de la moyenne avec des taux à 100% pour certaines sections
 - très bons indicateurs du radar

- qualité des actions pédagogiques
- concernant l'objectif 2, " contribuer à renforcer l'ambition scolaire..." on peut noter :
 - un taux orientation très satisfaisant post bac grâce à un travail soutenu et de qualité des professeurs principaux
 - de belles réussites aux différents concours:....
 - point fort au travers des nombreux projets d'ouverture internationale (mise en place cette année du projet Erasmus +) et une progression de la participation de la SEP
- au niveau de l'objectif 3 " accompagner les élèves dans la concrétisation de leur projet d'études supérieures on note :
 - évolution constante de la poursuite d'étude post bac
 - M. le Proviseur liste l'ensemble des actions particulières qui ont marqué l'année.

Il rappelle enfin les 3 axes du contrat d'objectif pour 2017-2020

[délibération n 4 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-2 Calendrier scolaire année 2017/2018

M. le Proviseur fait part de la lettre du Recteur modifiant les dates des vacances de printemps 2018 avec les reports des jours suivants : le lundi 7 mai au lundi 23 avril, le mercredi 9 mai au mercredi 25 avril et le vendredi 11 mai au mardi 24 avril.

D'autre part, M. le Proviseur propose de rattraper le lundi de la Pentecôte sur le jour de la porte ouverte du 17 février 2018.

[délibération n° 5 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5 Affaires financières

1-5-1 DBM 2017

M. le Gestionnaire, Bruno Deschamps présente une décision budgétaire pour information relative à des ajustements de crédits Région, en particulier des diminutions d'enveloppes attribuées pour l'achat de manuels scolaires et pour le Fond Social.

Il fait part également de l'ouverture de crédits liés au fonctionnement du nouveau Campus des métiers et des qualifications dans le domaine de la Mode. Les fonds proviennent d'une part d'un reversement du CFA (27 500 €) qui a reçu lui-même un versement d'un organisme collecteur (OPCALIA) et d'autre part des adhésions des futurs partenaires du campus.

1-5-2 Admissions en Non Valeur

M. Deschamps explique que lorsque certaines créances deviennent irrécouvrables ou que leur faible montant rend une action contentieuse disproportionnée, il est proposé d'éteindre ces créances au travers de la procédure de l'admission en non valeur, qui constitue alors une charge pour le budget du lycée. M. Deschamps donne le détail des créances concernées :

- Voyages et sorties:
 - 3 créances pour un montant total de 74.61 €
 - Créance la plus ancienne : 2012
 - Créances la plus élevée : 60.00 €
- Hébergement récent
 - 4 créances pour un montant total de 117.39 €
 - Créance la plus ancienne : 2016
 - Créances la plus élevée : 58.66 €
- Hébergement en contentieux
 - 3 créances pour un montant total de 548.20 €
 - Créance la plus ancienne : 2014
 - Créances la plus élevée : 347.43 €

[délibération n° 6 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-3 Mise à la réforme de divers mobiliers et matériels

M. Deschamps propose une mise à la réforme de divers mobiliers et matériels avec un prix de vente modique par objet. Ces différents mobiliers seront proposés aux personnels du lycée ou pourront également être vendus à des structures extérieures.

Il fait part également d'un désherbage d'œuvres du CDI.

[délibération n° 7 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-4 Convention de mandat Région pour l'achat d'un véhicule électrique

M. Deschamps explique que la Région avait alloué au lycée un crédit de 10 000 € pour l'achat d'un véhicule. Le lycée ayant décidé d'acquérir un véhicule électrique, la Région dans ce cas accorde un montant supérieur de 3 000 €.



Il est donc demandé d'autoriser le chef d'établissement à signer la nouvelle convention de mandat avec la Région d'un montant de 13 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique.

[délibération n° 8 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-5 Préparation du budget 2018

- **vote des tarifs de restauration**
- **forfait internat: modulation du forfait par trimestre**

M. Deschamps explique que les tarifs de restauration ne connaissent pas d'augmentation pour l'année 2018 pour la 3ème année consécutive. En effet, compte tenu de la bonne fréquentation du service d'hébergement, et malgré la suppression du forfait pour les demi-pensionnaires, les recettes couvrent les dépenses du service en toute sécurité. Il faudra cependant attendre le compte financier de l'exercice 2017 afin de d'analyser l'évolution des tarifs pour les années suivantes.

Le seul changement réside dans le classement des personnes extérieures déjeunant régulièrement, dans la tarification des commensaux 3 (4,00 €).

M. Deschamps présente également la répartition du forfait Internat par trimestre, en fonction du nombre de jours.

[délibération n° 9 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

- **Autres tarifs**

M. Deschamps présente la liste des différents tarifs appliqués au sein du lycée. Il précise qu'il n'y a pas de changement notable à part les éléments : tarif à 6,00 € pour les nouvelles cartes de contrôle d'accès et intégration de la tarification de vente de mobiliers et matériels divers.

[délibération n° 10 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-6 Autorisation de signer les marchés

Le Conseil d'Administration donne délégation au Chef d'établissement pour la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 28 du code des marchés publics (209 000 € ht) et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget ou par décision budgétaire modificative.

[délibération n° 11– 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-7 Autorisation de signer certaines conventions

M. Deschamps propose aux membres du Conseil d'Administration de donner autorisation au Chef d'établissement de signer certaines conventions dites "génériques" et pour lesquelles un tarif a été validé par le Conseil d'Administration. Cette procédure d'autorisation au préalable permettra d'alléger l'ordre du jour des CA et d'être réactif par rapport aux demandes d'hébergement qui sont relativement nombreuses. Ces conventions concernent les locations de chambres, de salles et les hébergements d'élèves. Cependant, afin que le CA soit informé des conventions signées, celles-ci seront présentées, seulement pour information aux CA suivants.

[délibération n° 12- 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-8 Convention avec l'AFODIL

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'AFODIL, dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, pour l'accueil et le suivi des élèves Allophone inscrits à la MLDS.

[délibération n° 13 - 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-9 Annexe à la convention de stage auprès d'ATSEM de Cholet

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention pour l'accueil d'élèves en stage auprès d'ATSEM de la ville de Cholet.

[délibération n° 14 - 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-10 Convention parcours aménagés pour les élèves ajournés à l'examen

Concernant les trois points suivants, Monsieur Rosier s'interroge sur l'intégration scolaire de ces élèves et sur les moyens alloués par rapport à ces dispositifs, en particulier si des élèves arrivent sur des sections déjà complètes. Monsieur Piazza répond que l'on n'est pas sur un enjeu de surcharge, qu'en principe les élèves concernés resteraient au sein de leur établissement

d'origine. Monsieur Blanchard confirme en précisant que dans la convention, on par le bien d'activités d'un autre type et qu'il est bien stipulé " en fonction de la capacité".

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention relative aux parcours aménagés pour les élèves ajournés à l'examen.

[délibération n° 15 - 21 POUR/ 16 – 2 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-11 Convention parcours aménagés de la formation initiale

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention relative aux parcours aménagés de la formation initiale.

[délibération n° 16 - 21 POUR/ 16 – 2 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-12 Convention de formation inter-établissements

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention de formation inter-établissements.

[délibération n°17 - 21 POUR/ 16 – 2 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-13 Convention avec Catimimi (atelier théâtre)

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la société Catimimi dans le cadre de l'atelier Théâtre, pour lequel une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles est allouée (800 €).

[délibération n° 18 - 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-14 Convention avec l'Aéroclub de Cholet

Monsieur le Président informe le CA de la reconduction de la convention avec l'Aéroclub de Cholet dans le cadre du BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique).

1-5-15 Avenant à la convention avec la Caisse d'épargne relative à la carte achat

M. Deschamps explique qu'il faut procéder au relèvement du plafond autorisant les dépenses effectuées avec la carte achat, en le passant de 5 000 € à 20 000 €. Cette différence s'explique par le fait que cette procédure n'a démarré que cette année, donc sans recul sur le volume attendu.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention avec la Caisse d'Epargne relative à la carte achat.

[délibération n° 19 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-16 Convention avec l'Artothèque

M. Deschamps propose une convention avec l'Artothèque de la ville d'Angers qui permettra de récupérer des œuvres destinées à être exposées dans le couloir de l'administration.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention avec l'Artothèque de la ville d'Angers.

[délibération n° 20 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-16 Convention avec la société Quiétalis

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention avec la société Quiétalis relative à un nouveau contrat de maintenance pour le lave-vaisselle et l'adoucisseur du service de restauration du site La Mode.

[délibération n° 21 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-17 Voyages- sorties

1) Point sur les dotations Région

M. Deschamps informe que le Conseil Régional a annoncé qu'il souhaitait fusionner les dotations "crédits éducatifs" et "mobilité Européenne" en une seule subvention afin de donner plus de souplesse de gestion aux établissements et en élargissant l'éligibilité aux pays hors Europe. IL ne devrait pas y avoir de baisse des moyens alloués. S'agissant pour l'instant uniquement d'une information orale, il faudra attendre la confirmation officielle pour la mise en œuvre du nouveau dispositif.

Dans ce cas, une réflexion sera nécessaire afin de déterminer les modalités de répartition de la subvention globale au sein du lycée.

2) Pass culture

M. Deschamps explique que le dispositif mis en place par la Région il y a plusieurs années relatif au "Pass Culture" connaît cette année 2017-2018 une période de transition. La forme de chéquier fourni aux élèves (avec participation de 8 € de la part des familles) disparaît pour être remplacée par une procédure dématérialisée à partir de la rentrée 2018. Afin de ne pas léser les élèves, le Conseil Régional a doté les établissements d'une enveloppe calculée par rapport au nombre de chèquiers distribués les dernières années. Pour le lycée le montant alloué est de 1 170 €. Cette somme est destinée à financer des projets pédagogiques à dominante culturelle. Un recensement a été fait auprès des équipes pédagogiques pour connaître les actions programmées qui sont au final :

atelier théâtre ; Création Activités Artistiques (CAA); le Jardin de Verre (rencontre avec un auteur).

Compte tenu du budget prévisionnel des actions et du montant de la subvention allouée il est proposé de ne pas demander de contribution aux familles.

3) Principes d'organisation des voyages

M. Deschamps présente la charte d'organisation des voyages qui précise la procédure d'organisation ainsi que les relations avec les familles. Pour cette année, un ajout concerne l'obligation de prendre l'assurance annulation groupe afin de palier aux conséquences financières qui résulteraient de l'annulation du voyage pour risque d'attentat.

Des pièces complètent cette convention : la fiche descriptive et la fiche d'inscription.

M. Deschamps insiste sur la notion d'engagement des familles et donc de reconnaissance de dettes lors de l'inscription à un voyage ou à une sortie.

Le Conseil d'Administration adopte la charte d'organisation des voyages accompagnée des fiches descriptives et d'inscription.

[délibération n° 22 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

4) Voyage en Angleterre pour les 2 Mode

Ce voyage est proposé chaque année aux élèves de 2 Mode, qui aura lieu du 24 au 30 mars 2018. L'organisation est déléguée à un voyageur.

Le Budget prévisionnel s'élève à 16 084 € pour 30 élèves et 3 accompagnateurs.

La participation des familles s'élève à 487 euros.

Le Conseil d'Administration approuve le projet et le budget du voyage en Angleterre ainsi que la participation demandée aux familles.

[délibération n° 23 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

5) Projet d'action éducative (PAE)

La Région finance des actions pédagogiques au travers de PAE. Les enseignants intéressés déposent leurs projets auprès des services de la Région qui après validation accorde une subvention. M. Deschamps présente les projets proposés pour l'année 2017 2018.

6) Voyage à Londres pour les apprentis BTS Mode

Comme tous les ans, il est proposé aux élèves apprentis en 2ème année de BTS Mode un voyage à Londres du 10 au 13 janvier 2018. Ce voyage est financé à 50 % par la Région via le CFA et d'autre part par les crédits alloués au fonctionnement de l'UFA Mode, ce qui permet de proposer un coût modique pour les familles.

Le Budget prévisionnel s'élève à 11 021 € pour 43 élèves et 3 accompagnateurs.

La participation des familles s'élève à 70 €.

Le Conseil d'Administration approuve le projet et le budget du voyage à Londres ainsi que la participation demandée aux familles.

[délibération n° 24 – 23 POUR/ 23 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

7) Voyage en Espagne pour les 1ères STI2D en février 2018

Malgré le fait que ce voyage ait été présenté très tardivement à l'équipe de direction celle-ci a néanmoins décidé de le soumettre à l'approbation du CA, compte tenu de la qualité pédagogique du programme proposé et de la date assez proche du départ (5 février 2018). Le coût par participant est d'autre part assez modique et l'enseignante organisatrice espère obtenir des aides conséquentes.

Le Budget prévisionnel s'élève à 24 700 € pour 69 élèves et 6 accompagnateurs.

La participation des familles s'élève à 300 €.



Le Conseil d'Administration approuve le projet et le budget du voyage en Espagne ainsi que la participation demandée aux familles.

[délibération n° 25 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-4-7 Acceptation de dons

L'ensemble des actions de ventes diverses effectuées par les élèves partant aux USA a permis de dégager un bénéfice important.

Il est donc demandé l'autorisation de percevoir le Don de la MDL d'un montant de 3 093,73 € qui sera intégré en totalité sur le budget du voyage aux USA.

[délibération n° 26 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-18 Modalités d'utilisation des fonds sociaux

M. Deschamps présente les modalités régissant l'attribution des fonds sociaux et le fonctionnement de la commission "fond social", sans changement depuis l'année dernière.

[délibération n° 27 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Départs de Madame Martin et de M. Le Pors à 20 h 40

1-6 GRETA

1-6-1 DBM 2017

M. Deschamps explique qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits ouverts afin de pouvoir satisfaire aux dépenses à venir jusqu'à la fin de l'année 2017. L'augmentation est justifiée par une augmentation du chiffre d'affaire prévu au budget de l'ordre, pour l'instant, de 180 000 €.

[délibération n°28 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

départ de 2 élèves à 20 h 45

M. Bodet, Conseiller en Formation Continue donne quelques explications sur l'évolution du budget 2017, sur les marchés publics et sur les Fonds privés.

1-6-2 Préparation du Budget 2018: vote des tarifs

Ce point est reporté au prochain Conseil d'Administration

1-6-3 Convention de sous-traitance avec TOLEZAN

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention de sous-traitance avec la société TOLEZAN dans le cadre d'une intervention en modélisme.

[délibération n° 29 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-6-4 Convention de sous-traitance avec M Sébastien JUVIN

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de sous-traitance avec Sébastien JUVIN dans le cadre d'un module "SST".

[délibération n° 30 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-6-5 Contrats de formateurs

Ce point est annulé ; pas de nouveaux contrats en cours.

1-6-6 Contrats de vacances

Ce point est annulé ; pas de nouveaux contrats en cours.

1-5-16 Convention avec CAP SAVOIR

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention de sous-traitance avec CAP SAVOIR pour la réalisation des évaluations préalable et finale du socle de connaissances et de compétences professionnelles.

[délibération n° 31 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-5-17 Convention avec l'EREA de Saint Barthélémy d'Anjou

GRETA -EREA échafaudages : le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention avec l'EREA "Les Terres Rouges" de ST BARTHELEMY D'ANJOU pour la mise à disposition d'échafaudages.

[délibération n° 32 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]



1-7 QUESTIONS DIVERSES

77

Aucune question diverse n'a été présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 21h00.

Le Secrétaire de séance


Bruno DESCHAMPS

Le Président de séance

René-Jean PIAZZA

